

Toulouse, le 16 septembre 2024

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP341- 2024

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant le point A1-5 de la délégation de compétences au Président de Réseau31 ;

Considérant que le Conseil Départemental a attribué par décision du 27/06/2023 au titre de son programme d'aide en Assainissement des eaux usées en 2023, un montant de subvention de 238 014,40 € pour l'année 2023 pour un total de 18 opérations ;

Considérant les décisions prises par le Président de Réseau31, le 04/10/2023 sollicitant l'attribution d'aide en subvention du Conseil Départemental de la Haute Garonne au titre du programme départemental en au titre de son programme d'aide en Assainissement des eaux usées en 2023,

Considérant que le règlement départemental en matière d'assainissement rural, impose le démarrage des travaux inscrits, dans l'année de la programmation ou au plus tard dans l'année suivante ;

Considérant que le même règlement impose la remise pour l'attribution de l'aide départementale avant le 31 décembre de l'année suivante d'un dossier de marché pour les opérations pluriannuelles ;

Considérant que compte tenu des délais d'instruction par les services du Conseil Départemental la date limite de remise de ces marchés est fixé au 31 décembre 2024 ;

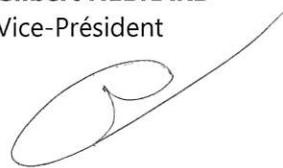
Considérant que certains projets sont prêts à démarrer mais que les marchés d'études ne pourront être fournis qu'après le 31 décembre 2024 ;

décide

Article 1 : de renoncer à l'attribution de la subvention au titre du programme départemental 2023 en Assainissement eaux usées pour 3 opérations listées en annexe et sera reproposé à la programmation 2025.

Gilbert HEBRARD

Vice-Président



Annexe(s) : liste détaillée des opérations

Annexe 1

| Année | Commission Territoriale | N° opération et Gide | Collectivités | Nature des travaux retenus à l'inscription | Montant HT de travaux demandés | Montant HT de travaux proposés | Montant subvention | Abandon |
|--------------|-------------------------|----------------------|-----------------------|---|--------------------------------|--------------------------------|--------------------|---------|
| 2023 | CT1 | 31356-2 (34572) | MONTAIGUT SUR SAVE | Création d'un réseau de transfert vers la station de St Paul sur Save et d'un PR 1105 ml ø50, 1105 ml ø90 1ère tranche financière ; Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification. | 101 013,00 € | 101 013,00 € | 20 202,60 € | Abandon |
| 2023 | CT4 | 31407-8 (34350) | PAULHAC | Création nouvelle STEP de 600 EqH 1ère tranche financière Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification. | 9 393,00 € | 10 086,00 € | 2 017,20 € | Abandon |
| 2023 | CT4 | 31407-9 (34348) | PAULHAC | Création de transfert de l'ancienne vers nouvelle STEP 1ère tranche financière Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification. | 172 267,00 € | 15 000,00 € | 3 000,00 € | Abandon |
| TOTAL | | | | | 282 673,00 € | 126 099,00 € | 25 219,80 € | |

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 031-200023596-20240916-DP341_2024-DE

